

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil VINGT CINQ, le 02 SEPTEMBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Date de la convocation : 26 août 2025

Date affichage du compte-rendu : 16 Septembre 2025

**Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA.**

**Absent excusé : néant**

**Absent : M. Bruno MONTEIL**

**Secrétaire de séance : Mme Catherine CAMPANINI**

**Objet : TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTÉ :  
OCTROID D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT 2025 :**

Dans le cadre de sa politique de soutien à ses communes membres, Terre d'Emeraude Communauté a souhaité mettre en place, des 2022, des fonds de concours pour les projets d'investissement des communes qui la composent. Afin de concrétiser la mise en œuvre de ces aides financières un règlement d'attribution des fonds de concours a été modifié et approuvé en date du 14 juin 2023, et afin de poursuivre cette politique, des crédits budgétaires ont été inscrits en 2025 ;

Considérant la demande de la commune de Martigna sollicitant un fonds de concours d'investissement pour la réfection du mur du cimetière ;

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2025, prononcée favorablement pour l'octroi d'un fonds de concours pour soutenir le projet de Martigna, d'un montant de 10 000 € ;

Vu la convention d'attribution pour la mise en œuvre de ce fonds de concours,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE l'aide de Terre d'Emeraude Communauté pour le fonds de concours d'investissement 2025, d'un montant de 10 000 €, pour soutenir la réfection du mur du cimetière de MARTIGNA ;**
- **APPROUVE la convention d'attribution d'un fonds de concours d'investissement 2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la dite-convention avec Terre d'Emeraude Communauté ;**
- **S'ENGAGE à assurer le financement du solde par inscription des crédits nécessaires au budget « COMMUNE » 2025, pour cette opération.**

Ainsi délibéré, les jour,  
mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents

Pour extrait certifiée conforme  
**Le Maire**

Jean-Charles DALLOZ

